

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 2 avril 2024 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-01

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 mars 2024
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Rapport de l'auditeur indépendant
 - 5.1 États financiers pour l'année 2023
 - 5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2024
6. Débats :
 - 6.1 Demande d'appui aux organismes
 - 6.2 Démarche de développement
 - 6.3 Voirie municipale
 - 6.3.1 Programme d'aide à la voirie locale 2023 - Volet entretien du réseau local (ERL)
 - 6.3.2 Abat poussière
 - 6.3.3 Balayage des rues
 - 6.4 Sécurité incendie
 - 6.4.1 Équipement (coffre, caméra thermique)
 - 6.4.2 Demande d'aide financière – Caisse Desjardins
 - 6.5 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou Comité consultatif d'aménagement du territoire (CCAT)
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

2024-04-02

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 mars 2024 après modification du point 9 – Levée de la réunion, comme suit : Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h47.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 267 138,71 \$ réparties comme suit : taxes municipales 113 022,40 \$; CNEST trop payé 187,74 \$; enregistrement de chiens 135,00 \$; entraide incendie 983,51 \$; redevances matières recyclables 16 974,06 \$; TECQ 133 308,00 \$; transfert ponctuel aux petites municipalités 2 528,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 470 828,81 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 mars 2024

| | |
|--|---------------|
| Le solde au relevé de compte en date du 31 mars 2024 | 441 174,57 \$ |
| Plus dépôt en circulation | 12 300,30 \$ |
| Moins chèques en circulation | 8 718,90 \$ |
| Erreur inst. financière – Dépôt MAMH – transfert ponctuel aux mun. | -2 528,00 \$ |
| Total | 442 227,97 \$ |
| Solde au grand-livre avant ajustements | 442 339,96 \$ |
| Frais de banque / frais terminal dépôt direct | 44,49 \$ |
| Frais de banque / frais spc | 15,00 \$ |
| Frais de banque / frais d'utilisation | 12,50 \$ |
| Frais de banque / frais fixes d'utilisation | 40,00 \$ |
| Impact net des ajustements au grand-livre | -111,99 \$ |
| Solde au grand-livre après ajustements | 442 227,97 \$ |

2024-04-03

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 mars 2024.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 11 150,79 \$

Comptes payés : 18 583,19 \$

2024-04-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 2 avril 2024, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 53 827,81 \$ après modification, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 2 avril 2024

Julie Bélanger, sec. -trésorière

5. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

5.1 États financiers pour l'année 2023

La secrétaire-trésorière fait la présentation des états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

2024-04-05 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tels que présentés, les états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2024

2024-04-06 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que soit renommée, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2024.

6. DÉBATS

6.1 DEMANDE D'APPUI AUX ORGANISMES

Le conseiller Réjean Morneau interroge les membres du conseil au sujet d'une demande d'appui pour un projet de demande d'aide financière déposé par Samuel St-Pierre à la MRC de L'Islet.

Pour les prochaines demandes d'appui, morale ou financière, venant d'organismes, on demandera à recevoir une demande complète avant qu'un appui soit donné par le conseil municipal.

6.2 DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT

Mesdames Anik Dubuc, agente de développement pour le Sud de la MRC de L'Islet et Diane Sénécal, directrice du service de développement local et régional à la MRC de L'Islet sont présentes. Madame Anik Dubuc présente au conseil municipal une Politique de nomination et fonctionnement des comités relativement au comité de la démarche de développement. Elle recommande de se référer à cette politique pour la création d'un comité : la nomination des membres, la définition du mandat, letout adopté par résolution du conseil municipal.

6.3 VOIRIE MUNICIPALE

6.3.1 Programme d'aide à la voirie locale 2023 - Volet entretien du réseau local (ERL)

2024-04-07 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus ci-dessous et du fait qu'ils l'ont été sur les routes locales de niveaux 1 et 2 pour le Programme d'aide à la voirie locale 2023 - Volet entretien du réseau local (ERL) :

| | |
|---|------------|
| Montant de l'aide financière reçu en 2023 | 142 866 \$ |
| Frais encourus admissibles au volet ERL : | |
| Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) | |
| Dépenses relatives à l'entretien d'hiver | 74 533 \$ |
| Dépenses relatives à l'entretien d'été | |
| Chaussées pavées – entretien préventif | 59 799 \$ |
| Total des frais encourus admissibles | 134 332 \$ |

6.3.2 Abat poussière

On mentionne le prix 2024 de l'abat poussière en flocon. On demande à connaître le prix pour l'abat poussière liquide également. On revient sur le sujet à la prochaine réunion.

6.3.3 Balayage des rues

2024-04-08

Il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement de retenir les services des Constructions HDF inc. pour le balayage des rues.

6.4 SECURITE INCENDIE

6.4.1 Équipement (coffre, caméra thermique)

2024-04-09

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un coffre de boulons au prix de 560 \$ avant taxes.

On attendra au prochain budget pour l'achat d'une caméra thermique et autres appareils respiratoires.

6.4.2 Demande d'aide financière – Caisse Desjardins

On précise que la demande d'aide financière présentée à la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-terres pour de l'équipement incendie a été refusée.

6.5 COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) OU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CCAT)

2024-04-10

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement de retenir les services du Comité consultatif d'aménagement du territoire (CCAT) de la MRC de L'Islet pour répondre à d'éventuels besoins de la municipalité en urbanisme.

7. CORRESPONDANCE

2024-04-11

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 04-2024 en date du 2 avril 2024.

8. VARIA

8.1 TECQ

Une rencontre du conseil municipal aura lieu bientôt pour les travaux de la TECQ.

8.2 Subvention sur les changements climatiques

On s'interroge sur la disponibilité, à la MRC de L'Islet, d'un programme de subvention sur les changements climatiques.

8.3 Plan d'évacuation forêt

On s'interroge à savoir s'il y a du développement concernant un plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt. On répond que non.

8.4 Tours de communication cellulaire

On mentionne que le projet d'installation de tours de communication cellulaire dans la région est prolongé jusqu'en 2025.

8.5 Paratonnerre à l'église

Un suivi sera fait auprès des assurances concernant le dossier du paratonnerre volé à l'église.

8.6 Projet aqueduc/égouts

Un suivi est fait concernant le projet aqueduc/égouts.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

2024-04-12

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h07.

Maire

Secrétaire-trésorière